



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Me Thélot et Vendée Enchères agissent en qualité de mandataire pour le compte des vendeurs avec les acheteurs. En portant une enchère, toute personne accepte d'être liée par les présentes conditions :

1. AVANT LA VENTE

1.1. Etat des lots

Il est vivement conseillé aux acheteurs potentiels d'examiner le ou les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. Des rapports sur l'état des lots sont habituellement disponibles sur demande.

1.2. Catalogue et autres descriptions

Tous les lots sont vendus « en l'état » tels qu'ils sont le jour de la vente. Les détails mentionnés au catalogue ou sur la liste de vente sur l'état des lots, accidents ou restaurations ainsi que les dimensions des objets sont donnés à titre indicatif et pour faciliter l'inspection du lot ; il est de la responsabilité de l'acheteur d'examiner et d'apprécier la condition des lots lors de l'exposition publique qui précède la vente. L'absence de références à l'état du lot dans le catalogue n'indique pas qu'il soit sans défaut. Les restaurations d'usage et le nettoyage sont considérés comme des mesures conservatoires et n'entraînent pas de dépréciation. Exceptionnellement et dans le cas où l'acheteur ne peut venir à l'exposition, un rapport de condition peut être demandé à l'étude. **Aucune réclamation ne sera acceptée une fois l'adjudication prononcée**

Les estimations de prix de vente ne doivent pas être considérées comme impliquant la certitude que l'objet se vendra pour le prix ainsi estimé ou que la valeur ainsi donnée est une valeur garantie. Le catalogue n'est pas exhaustif, des lots pouvant être rajoutés à la vente. Le commissaire-priseur peut modifier l'ordre de vacation des lots.

2. AU MOMENT DE LA VENTE

Déroulement de la vente

Le commissaire-priseur habilité désigne comme adjudicataire la personne ayant porté l'enchère la plus haute. Il a la faculté de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots, de modifier une estimation, de retirer un lot de la vente, de reprendre les enchères sur un lot s'il y a contestation, de refuser une enchère et d'une manière générale d'organiser les enchères de la façon qui lui semble convenable

En cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau ne seront pas prises en compte.

2.1. Enregistrement avant l'enchère

Pour certaines ventes, l'acheteur potentiel doit s'enregistrer à la première enchère ou éventuellement avant la vente. Il doit fournir alors un moyen de paiement et présenter les pièces d'identité requises. Vendée Enchères se réserve le droit de demander la présentation des références bancaires. Vendée Enchères pourra refuser toute enchère ou accès à la salle des ventes pour motif légitime..

2.2. Enchères faites en nom propre

En portant une enchère, les enchérisseurs assument la responsabilité personnelle de régler le prix d'adjudication, augmenté des frais à la charge de l'acheteur et de tous impôts ou taxes exigibles, ainsi que des frais de colisage et d'envoi, de stockage si le lot n'est pas récupéré dans la semaine suivant la vacation. L'enchérisseur est réputé agir en son nom propre, sauf convention écrite avec Me Thélot Vendée Enchères préalable à la vente, mentionnant que l'enchérisseur agit comme mandataire d'un tiers identifié et agréé par Me Thélot Vendée Enchères.

2.3. Enchères simultanées

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente et réclamation en même temps cet objet après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en adjudication au prix proposé par les enchérisseurs et tout le



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

public sera invité à enchérir à nouveau. Cependant, en cas de vente en live, les enchérisseurs internautes devront procéder avec diligence, une enchère arrivant dans les fractions de seconde suivant l'adjudication et le tombé de marteau ne seront pas prises en compte.

2.4. Ordres d'achat et demande d'enchères par téléphone :

Les personnes ne pouvant être présentes au moment de la vente pourront soit laisser un ordre d'achat, soit faire une demande d'enchère par téléphone. Les ordres d'achat se font par écrit à l'aide du formulaire prévu à cet effet. Tous les ordres d'achat doivent nous être transmis au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnés d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité. Ils seront exécutés selon les instructions laissées dans le formulaire et au mieux des intérêts de l'acheteur. Lorsque deux ordres d'achat sont identiques, la priorité revient au premier ordre reçu.

Si un acheteur potentiel se manifeste avant la vente, Me Thélot Vendée Enchères pourra le contacter durant la vente afin qu'il puisse enchérir par téléphone mais cela sans engagement de responsabilité, notamment au titre d'erreurs ou d'omissions relatives à la réception d'enchères par téléphone. Pour être valide Toutes les demandes de ligne téléphoniques doivent nous être transmis au plus tard à 18h la veille de la vente, accompagnées de la demande de ligne remplie, d'une copie recto verso de la carte bancaire valide et d'une pièce d'identité.

Tout enchérisseur par ordre d'achat ou demande de ligne téléphonique devra fournir préalablement des garanties bancaires sous forme de transmission des N° carte, date expiration, cryptogramme d'une carte bancaire valide, qui sera testée avant participation à la vente.

Il vous est demandé de vous assurer que nous avons bien reçu vos ordres d'achat jusqu'au matin de la vente.

Les ordres peuvent être :

- déposés en salle lors de l'exposition
- envoyés par fax au : +33 (0)2 51 69 84 44
- envoyés par email à l'adresse : [contact@thelot](mailto:contact@thelot.fr)
- directement remplis sur notre site Internet : www.thelot.fr

Vente en live : ordre secret et enchères en live pour les ventes en Live sur Interenchères site internet de Me Thélot et de Vendée Enchères: www.THELOT.FR.

L'exécution des ordres écrits est un service gracieux que Me Thélot Vendée Enchères s'efforcera de rendre. Le défaut d'exécution d'un ordre d'achat ou toute erreur ou omission à l'occasion de tels ordres n'engage pas la responsabilité de Me Thélot Vendée Enchères

2.5. Conduite de la vente

Le commissaire-priseur habilité a la faculté discrétionnaire de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon qu'il juge convenable, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer un ou plusieurs lots et, en cas d'erreur ou de contestation pendant ou après la vente, d'annuler la vente ou de remettre en vente tout lot en cas de contestation. Les lots vendus en vente sur place ne pourront être retirés qu'en fin de vente ou au jour et heure défini.

2.6. Adjudicataire, risques, transfert de propriété

Sous réserve de décision du commissaire-priseur habilité, le dernier enchérisseur deviendra l'acheteur et la chute du marteau matérialisera l'acceptation de la dernière enchère et la formation du contrat de vente entre l'acheteur et le vendeur. Les lots adjugés seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire dès l'adjudication prononcée. Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque, le transfert de propriété n'aura lieu qu'après l'encaissement du chèque.

2.7. Droit de préemption



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'état français dispose d'un droit de préemption sur certaines œuvres mises en vente publique. Il se substitue alors au dernier enchérisseur et dispose d'un délai de quinze jours pour confirmer cette préemption et dans ce cas se subroger à l'acheteur.

3. APRES LA VENTE

Une fois l'adjudication prononcée, chaque lot est sous l'entière responsabilité de son acquéreur. Les bordereaux acquéreur sont uniquement remis sur place ou envoyés par mail ou fax. Les papiers des véhicules sont transmis 21 jours après la vacation.

3.1. Frais et taxes dus par l'adjudicataire

Vente volontaire : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 17% hors taxes soit 20.40% TTC sur le prix d'adjudication. et frais du live 3% HT (3.60% TTC) en cas d'adjudication via le Live.

Vente Judiciaire : Outre le prix d'adjudication (« prix marteau »), l'acheteur devra acquitter des frais de 12% hors taxes soit 14.40 % TTC sur le prix d'adjudication. et frais du live 3% HT (3.60% TTC) en cas d'adjudication via le Live.

TVA !:

La TVA est 20% pour tous les autres biens. La majorité des biens sont vendus en vente volontaire sous le régime de la marge. Ni la TVA incluse dans la marge ni la TVA sur la commission ne seront mentionnées séparément sur nos documents.

Certains biens sont mis en vente en dehors du régime de la marge ou en admission temporaire sur le territoire français. Le prix d'adjudication de ces biens sera majoré de la TVA à la charge de l'acheteur

3.2. Paiement

La vente se fera expressément au comptant. L'acheteur devra régler immédiatement le prix d'achat global, ce dernier comprenant le prix de l'adjudication, les frais et taxes Paiement

Le paiement se fait exclusivement en euros et doit être effectué immédiatement après la vente.

Le paiement peut se faire :

-par chèque bancaire avec présentation de deux pièces d'identité (chèque obligatoire en vente sur place pour encaissement de la dizaine inférieure au montant total inférieur à 1000 euros qui serait réglé par espèce, ou pour encaissement de toute somme au-delà des 1000 euros de règlements espèces autorisés)

-par virement bancaire

-en espèces jusqu'à 1 000 € pour les particuliers et 850€ les professionnels, montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Il est rappelé que les achats de métaux ne peuvent être réglés par espèces.

-en espèces jusqu'à 15 000 € pour les non-résidents français avec présentation de passeport hors Union Européenne et , montant maximum pour l'ensemble des lots d'une vente frais et taxes compris. Tout paiement important en espèce pourra faire l'objet de communication à TRACFIN avec identité de l'acquéreur.



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- par carte bancaire sur place ou par paiement à distance pour les ordres d'achat et lignes téléphoniques dès la fin de vente

Les frais et commissions bancaires occasionnés par le virement sont à la charge de l'acheteur. Il est important de mentionner votre nom la date de la vente sur l'ordre de virement.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront pas acceptés.

Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant le règlement de la totalité des sommes dues.

En cas de non-paiement par l'acheteur dans les 15 jours suivant la vente SVV Vendée Enchères et/ou Me Thélot pourront engager des poursuites judiciaires contre l'adjudicataire défaillant et leur créance seront augmentées des intérêts légaux + 4 points. A défaut de ce paiement la vente sera résolue de plein droit à trois mois. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.

3.3. Assurance

L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions dans les conditions prévues à l'article 2.7. Vendée Enchères et Me Thélot décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir en cas de défaillance de l'acquéreur à ce titre.

3.4. Retrait des achats

Vendée Enchères et Me Thélot retiendra les lots vendus jusqu'à ce que tout montant dû ait été reçu dans son intégralité et dûment encaissé par Vendée Enchères ou Me Thélot, ou jusqu'à ce que l'acheteur ait pu satisfaire à toutes autres obligations que la SVV ou le Commissaire-Priseur Judiciaire pourra, à sa discrétion, exiger, et notamment afin d'écartier tout doute, réaliser toute vérification jugée appropriée dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Dans l'hypothèse où les vérifications susmentionnées ne seraient pas satisfaisantes, Vendée Enchères et Me Thélot se réservent le droit d'annuler la vente et de prendre toutes actions autorisées par la loi applicable. Sous réserves des conditions détaillées dans cet article, l'acheteur devra retirer ses lots dans les sept (7) jours suivant la vente, sauf accord spécifique contraire entre Vendée Enchères ou Me Thélot et l'acheteur.

3.5. Emballages, manutentions et transport

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement rapide de leurs lots afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage la responsabilité de Vendée Enchères ou Me Thélot à aucun titre que ce soit. Sur simple demande, Vendée Enchères ou Me Thélot pourra recommander des manutentionnaires, emballeurs ou transporteurs. Vendée Enchères ou Me Thélot n'étant pas leur commettant, ne sera en aucun cas responsable de leurs actes ou omissions.

Me Thélot et Vendée Enchères se réservent le droit de ne pas prendre en charge un envoi, en fonction de sa valeur, sa fragilité, de son poids, de ses dimensions, etc. Dans ce cas, il reviendra à l'acquéreur de faire appel à un transporteur extérieur.

En cas d'achat par ordre ou via le live, les biens vendus (hors objets fragiles céramiques, verrerie, etc... à la discrétion du commissaire-priseur) pourront faire l'objet d'une expédition.

L'acheteur qui ne procédera pas à l'enlèvement de son lot sous huitaine, se verra taxé de frais de gardiennage de 5€TTC / jour au-delà. Les lots envoyés par l'étude feront l'objet de frais d'envoi composé de 20€TTC + frais postaux ou autre prestataire suivant l'option choisie (voir tarif postal ou transporteur). Ces frais devront être acquittés à réception de son bordereau et du



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

devis d'envoi par l'adjudicataire s'il ne procède pas à l'enlèvement lui-même. Le refus de règlement des frais de magasinage et/ou d'envoi ne peut être motif d'annulation de l'enchère, l'adjudicataire étant alors en défaut de paiement.

Pour les lots dont les dimensions et le poids permettent une expédition par les services de La Poste, Me Thélot ou VENDEE ENCHERES peut se charger de l'expédition des lots vous ayant été adjugés en LIVE ou par téléphone. Les frais d'expédition sont ceux pratiqués par La Poste, qui varient selon le mode d'envoi, les dimensions, le poids du colis et l'assurance souhaitée, à l'exception des lots, lesquels sont majorés de 20 euros TTC par colis de frais d'emballage.

Les conditions générales que vous avez acceptées lors de votre achat sont consultables sur notre site mais nous vous rappelons que Me Thélot ou la SVV ne garantit pas les dégradations subies par les lots du fait du transport et ne peut en être tenu responsable de leur état à réception.

3.6. Recours pour défaut de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L321-14 du Code de Commerce, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien sera remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas sa demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, il nous donne tout mandat pour agir en son nom et pour son compte à l'effet, à notre choix, soit de poursuivre l'acheteur en annulation de la vente, soit de le poursuivre en exécution et paiement de ladite vente, en lui demandant en sus et dans les deux hypothèses tous dommages et intérêts, frais et autres sommes qui nous paraîtraient souhaitables. En outre, Vendée Enchères ou Me Thélot se réserve, à sa discrétion, de :

I - Percevoir des intérêts sur la totalité des sommes dues et à compter d'une mise en demeure de régler les dites sommes au taux d'intérêt légal majoré de quatre points.

II - Entamer toute procédure judiciaire à l'encontre de l'acheteur défaillant pour le recouvrement des sommes dues en principal, intérêts, frais légaux et tous autres frais ou dommages et intérêts ;

III - Remettre au vendeur toute somme payée à la suite des enchères par l'adjudicataire défaillant ;

IV - Procéder à la compensation des sommes que Vendée Enchères ou Me Thélot pourrait devoir à l'acheteur, au titre de toute autre convention, avec les sommes demeurées impayées par l'acheteur ;

V – Rejeter, lors de toute future vente aux enchères, toute offre faite par l'acheteur ou pour son compte ou obtenir un dépôt préalable de l'acheteur avant d'accepter ses enchères ; informer les instances professionnelles de l'incident de paiement par inscription au fichier agréé des mauvais payeurs. Les acheteurs défaillants consentent expressément à ce que l'incident et leur nom soient rendus publics par tout moyen, et ne peuvent se prévaloir d'aucun droit sur le bien impayé.

VI – Exercer tous les droits et entamer tous les recours appartenant aux créanciers gagistes sur tous les biens en sa possession appartenant à l'acheteur ;

VII – Entamer toute procédure que Vendée Enchères ou Me Thélot jugera nécessaire ou adéquate ;

VIII – Dans l'hypothèse où seront revendus les biens préalablement adjugés dans les conditions du premier paragraphe ci-dessus (folle enchère), faire supporter au fol enchérisseur toute moins-value éventuelle par rapport



VENDEE ENCHERES



FRANK THELOT

Commissaire-Priseur

Hôtel des ventes 17 boulevard du Chail - 85200 Fontenay-le-Comte

Tél. : 02 51 69 04 10 – Fax : 02 51 69 84 44
contact@thelot.fr - www.thelot.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

au prix atteint lors de la première adjudication, de même que tous les coûts, dépenses, frais légaux et taxes, commissions de toutes sortes liées aux deux ventes ou devenus exigibles par suite de défaut de paiement y compris ceux énumérés à l'article 3.1.

Vendée Enchères ou Me Thélot effectue un règlement partiel au vendeur, en application du paragraphe III ci-dessus, l'acquéreur reconnaît que Vendée Enchères ou Me Thélot sera subrogée dans les droits du vendeur pour poursuivre l'acheteur au titre de la somme ainsi payée.

3.7. Défaut de retrait des achats

Si les achats n'ont pas été retirés dans les sept jours calendaires suivant la vente, que le paiement ait été effectué ou non, Vendée Enchères ou Me Thélot aura la faculté de faire transférer, aux frais de l'acheteur, les biens vendus, dans des entrepôts, éventuellement tenus par une tierce personne. Il est rappelé que les biens achetés ne sont délivrés qu'après paiement intégral des frais de transport, manipulation, entrepôt, ainsi que tous autres frais et plus généralement parfait paiement des sommes pouvant rester dues à Vendée Enchères

3.8. Achat d'un véhicule

A la suite d'une vente aux enchères publiques d'un véhicule, l'acheteur se verra remettre sous un délai de trois semaines la carte de grise ou la copie ou la fiche identification et le certificat de vente véhicule.

Il appartiendra à ce dernier de s'approcher d'une personne habilitée pour procéder au changement de carte grise.